

Des formations-formatages pour imposer les contre-réformes ! FO s'y oppose et réaffirme ses revendications !

Plusieurs groupes de travail se sont réunis pour présenter le contenu du plan national de formation.

Pour rappel, la FNEC FP-FO a voté contre le schéma directeur de la formation continue 2022-2025 (*).

En effet, la FNEC FP-FO revendique une formation continue choisie qui réponde aux demandes et besoins des personnels.

Or, dans le schéma proposé, les formations proposant des contenus disciplinaires sont presque inexistantes au profit de formations institutionnelles à public désigné qui pourraient être proposées, voire imposées dans le cadre de l'accompagnement PPCR.

Cela fait écho aux évaluations d'école et d'établissement et à la logique managériale mise en place par le ministre à travers les mesures du « Grenelle ».

Le contenu des formations présenté lors de ces groupes de travail ne fait que confirmer cette analyse.

Quelques exemples

Inclusion scolaire : Il s'agit pour le ministère de former des cadres pour porter la bonne parole, alors que l'école inclusive du ministère, c'est expliquer aux collègues qu'il n'y a plus de places dans les ITEP, les IME, les SEGPA ou les ULIS, que les AESH, quand il y en a, sont mutualisées avec les PIAL... La FNEC FP-FO défend les départs en formation spécialisée, les ouvertures de postes, de classes spécialisées pour faire face aux besoins, un Vrai Statut, un Vrai Salaire pour les AESH et l'abandon des PIAL.

Laïcité : après sa formidable campagne publicitaire de promotion de la « laïcité », le ministre entend mettre en place des « cellules valeurs de la République » avec les formations-formatages qui vont avec. C'est à mettre en lien avec la généralisation du Service National Universel (SNU) qui supprime des heures de cours et mobilise des personnes de l'Éducation nationale et de Jeunesse et Sport. La FNEC FP-FO a rappelé que la laïcité, ce n'est pas la promotion d'une doxa politique quelle qu'elle soit. C'est garantir une instruction de qualité respectant le principe de neutralité. C'est utiliser tous les fonds publics pour la seule École publique.

RH de proximité/« management » : il s'agit de former les « encadrants » aux techniques de « management » comme dans le privé (animation de collectifs, d'équipes, « qualité de vie au travail ») en multipliant les strates hiérarchiques intermédiaires sans statut (RH de proximité, enseignants-inspecteurs, référents directeur...). Alors que, dans le même temps, les instances statutaires permettant aux agents de défendre leur carrière et leurs conditions de travail (CAP, CHSCT...) sont remises en cause.

Référents direction : il s'agit de former les « référents départementaux direction d'école ». La FNEC FP-FO a rappelé son vote contre la mise en place de ce dispositif issu de la loi Rilhac.

Évaluation de l'École : il s'agit de mettre en place un « parcours d'auto-formation en ligne » et de former « les évaluateurs externes » des établissements et écoles : 1000 participants composés d'Inspecteurs, de personnels de direction, de cadres administratifs, de directeurs d'écoles, d'enseignants... réunis en formation commune.

La FNEC FP-FO a rappelé son opposition aux évaluations d'écoles et d'établissements et a pointé la ligne ministérielle de fusion/confusion des statuts, corps et missions.

Ces quelques exemples illustrent l'orientation du ministre : adapter la formation continue prévue par le statut aux réformes managériales et instituer un formatage des personnels.

La FNEC FP-FO refuse ce cadre et réaffirme sa revendication du droit à une formation continue, de qualité, sur des contenus choisis par les personnels, qui sont les mieux à même de connaître leurs besoins.

La FNEC FP-FO combat ces contre-réformes « managériales » qui ont pour seul objectif de mettre au pas les personnels qui refusent la dégradation de leurs conditions de travail.

La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir pour la satisfaction de leurs revendications : postes, salaires, défense du Statut !

() : Votes sur le schéma directeur de la formation continue 2022-2025 lors du CTM du 26 janvier 2022*

POUR : UNSA, CFDT

CONTRE : FO, SNALC, CGT, et FSU